

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT

- 1 à 12 pages.....200 F
- 16 à 28 pages.....600 F
- 32 à 44 pages.....1000 F
- 48 à 60 pages.....1500 F
- Plus de 60 pages ...2000 F

ABONNEMENT ANNUEL

- TOGO 20 000F
- AFRIQUE 28 000 F
- HORS AFRIQUE 40 000 F

ANNONCES

- Récépissés de déclarations d'Associations ... 10 000 F
- Avis de perte de titre foncier (1er et 2^e insertions) 20 000 F
- Avis d'immatriculations 10 000 F
- Certification de JO 500 F

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, adresser à l'imprimerie TOMETY Tél. : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 Lomé

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations des mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévé, Aného, Notsé, Agou, Kpalimé, Akata, Danyi, Sotouboua et Sokodé.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 02914-RS déposée le 11-01-2023
M. BOURAIMA Abdouroufou, profession : sans emploi demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Mango connu sous le nom de Sadori, préfecture de l'Oti, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété BAKAMBABOU Yaya et à l'Ouest par la route de Payikou de 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02915-RS déposée le 11-01-2023
M. BOURAIMA Abdouroufou, profession : sans emploi demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Mango connu sous le nom de Miénsou-Douane, préfecture de l'Oti, et borné au Nord par un passage de 8 mètres, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZOUMA-SABI et à l'Ouest par la route nationale N°1 Lomé Cinkassé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02916-RS déposée le 11-01-2023
M. BOURAIMA Abdouroufou, profession : sans emploi demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdits jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 20 ca 02 ca, situé à Mango connu sous le nom de Sadori, préfecture de l'Oti, et borné au Nord, l'Est et à l'Ouest par la propriété BAKAMBABOU Yaya et au Sud par la route nationale n°1 Lomé-Cinkassé de 70 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02917-RS déposée le 13-01-2023
M. AHIALEY Kokouvi, profession : Inspecteur des Douanes demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 78 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Yiégo, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord, l'Est et à l'Ouest par la propriété BOUGOUME Soulmane et au Sud par la voie de contournement de 74 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02918-RS déposée le 13-01-2023
M. AHIALEY Kokouvi, profession : Inspecteur des Douanes demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 65 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Yiégo, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 mètres, au Sud par la propriété AHIALEY Kokouvi, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BOUGOUME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02919-RS déposée le 13-01-2023
M. AHIALEY Kokouvi, profession : Inspecteur des Douanes demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17 a 17 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Yiégo, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord par la voie du contournement de 74 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02920-RS déposée le 16-01-2023
la FUCEC-TOGO représentée par M. AMAGLO Yawo, profession : directeur général demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 12 ca, situé à Mandouri connu sous le nom de Namoudjoga, préfecture de Kpendjal et borné au Nord-Est par la route Namoudjoga Nayega, Nord-Ouest par la propriété KAGNALE Dambabane, au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété KOMBATE Kountondja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02921-RS déposée le 16-01-2023
la COOPEC-LANDO représentée par M. KOMBATE Pouguine, profession : président du conseil d'administration demeurant à Dapaong et domiciliée à Dapaong, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 68 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Kombonloaga, préfecture de Tône et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété NAMTANTE, au Sud et à l'Est respectivement par des rues non dénommées de 12 et 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02922-RS déposée le 16-01-2023
la COOPEC-LANDO représentée par M. KOMBATE Pouguine, profession : président du conseil d'administration demeurant à Dapaong et domiciliée à Dapaong, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 97 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Nassablé, préfecture de Tône et borné au Nord-Est par un carrefour et une rue non dénommée de 16 mètres, au Nord-Ouest par les lots 767, 769 et 770, au Sud-Est par une réserve administrative et au Sud-Ouest par une rue non dénommée de 12 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02923-RS déposée le 16-01-2023
la COOPEC-LANDO représentée par M. KOMBATE Pouguine, profession : président du conseil d'administration demeurant à Dapaong et domiciliée à Dapaong, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 73 ca, situé à Mandouri connu sous le nom de Mandouri, préfecture de Kpendjal et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété OMOTI Kodjo, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 16 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02924-RS déposée le 16-01-2023
la COOPEC-LANDO représentée par M. KOMBATE Pouguine, profession : président du conseil d'administration demeurant à Dapaong et domiciliée à Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 78 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Nassablé, préfecture de Tône et borné au Nord par une rue en projet de 14 mètres, au Sud par la route de Sidiki de 20 mètres, à l'Est par la propriété KOMBATE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02925-RS déposée le 16-01-2023 la COOPEC-LANDO représentée par M. KOMBATE Pouguine, profession : président du conseil d'administration demeurant à Dapaong et domiciliée à Dapaong, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 08 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Korbongou, préfecture de Tône et borné au Nord-Est par la route de Tidonte de 20 mètres, au Nord-Ouest, au Sud et à l'Ouest par la propriété OUDANOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02926-RS déposée le 16-01-2023 Mme BOURAIMA Adizatou, profession : Secrétaire demeurant à Dapaong et domiciliée à Dapaong, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 73 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Kombonloaga, préfecture de Tône et borné au Nord et à l'Ouest respectivement par des lots 206 et 208, au Sud et à l'Est respectivement par des rues non dénommées de 20 et 18 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02927-RS déposée le 16-01-2023 M. TCHIOU Kassime, profession : Comptable demeurant à Agoè Téléssou et domicilié à Agoè Téléssou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 21 ca, situé à Katindi connu sous le nom de Nabonga-Bas, préfecture de Tône, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété TIGOU, au Sud et à l'Est respectivement par des rues non dénommées de 14 et 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02928-RS déposée le 19-01-2023 M. DASMANE A. Abdoul-Gani, profession : Revendeur demeurant à Gouloungoussi et domicilié à Gouloungoussi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 40 ca, situé à Gouloungoussi connu sous le nom de Gouloungoussi, préfecture de Cinkassé et borné au Nord-Est par la propriété GANDA, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune et au Sud-Est par la route de Gouloungoussi de 30 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02931-RS déposée le 20-01-2023 M. LADANI Légua, profession : Gestionnaire Comptable demeurant à Lomé-Sanguéra et domicilié à Lomé-Sanguéra, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Nassablé, préfecture de Tône, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété YAME et à l'Est par une rue non dénommée de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02932-RS déposée le 20-01-2023 M. LADANI Légua, profession : Gestionnaire demeurant à Lomé-Sanguéra et domicilié à Lomé-Sanguéra, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 10 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Nassablé, préfecture de Tône, et borné au Nord-Est par la propriété BLAOU Yendaré, au Nord-Ouest la propriété KAGBERE, au Sud-Est par une rue en projet de 12 mètres et à Sud-Ouest par le passage de 6 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02933-RS déposée le 23-01-2023 M. DJABENE Douti L., profession : Pasteur demeurant à Agoè Sogbossito et domicilié à Agoè Sogbossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 48 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Nampienbougu, préfecture de Tône, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DOUTI Gnandja, au Sud par la propriété BARNABO Midy Fessonibe et à l'Est par la route nationale n°1 de 74 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02934-RS déposée le 23-01-2023 M. DJANGBIAGOU Damintote, profession : Menuisier demeurant à Dapaong et domicilié à Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain en deux parcelles ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 62 a 34 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Djabargou, préfecture de Tône, et borné Parcelle A : au Nord par la propriété BOGOU, au Sud par la propriété YENTONGUE, à l'Est par une rue non dénommée de 20 mètres et à l'Ouest par une zone tampon du barrage. Parcelle B : au Nord et à l'Est par la propriété SANGUE, au Sud par la propriété YENTONGUE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02935-RS déposée le 25-01-2023
M. DJINTOU KOUTA Issaka, profession : Directeur de Société demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 13 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Tantigou, préfecture de Tône, et borné au Nord et à l'Est par la propriété DALOLI, au Sud par la propriété enseignant et à l'Ouest par un rue en projet de 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02936-RS déposée le 25-01-2023
M. DJINTOU KOUTA Issaka, profession : Directeur de Société demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 47 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Kparbiaga, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété LORIMPO, au Nord-Est et à l'Est par des rues en projet de 14 mètres chacune et au Sud par le domaine de EPL Wend-Songre.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02937-RS déposée le 25-01-2023
M. DJINTOU KOUTA Issaka, profession : Directeur de Société demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 85 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Yiégo, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord par la propriété DABOGO Arouna, au Sud par la voie de contournement de 74 mètres, à l'Est par la propriété BOUGOUNE Souley et à l'Ouest par la propriété BASSIROU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02938-RS déposée le 25-01-2023
M. BELEI Essowè, profession : Gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 48 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Koudagou, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord et à l'Est par la propriété SANA, au Sud et à l'Ouest par des rues en projet de 14 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02939-RS déposée le 25-01-2023
M. BARING Donko, profession : déclarant en douanes demeurant à Agoè Sogbossito et domicilié à Agoè Sogbossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 48 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Koudagou, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune, au Sud et à l'Est par la propriété SANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02940-RS déposée le 25-01-2023
M. ADAMOU Abdoul Razak, profession : Revendeur demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Zollalé, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord, l'Est et à l'Ouest par la propriété KONWARE et au Sud par une rue en projet de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02941-RS déposée le 25-01-2023
M. YEMPAB Sanita, profession : Tailleur demeurant à Dapaong Worgou et domicilié à Dapaong Worgou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 93 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Boumonga, préfecture de Tône, et borné au Nord-Est et à l'Est par la propriété FANFANA Alassani, au Nord-Ouest par une rue en projet de 12 mètres et au Sud par l'ancienne route nationale n°1 de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02942-RS déposée le 26-01-2023
M. SANDANI Silli Yedal, profession : Enseignant demeurant à Dapaong et domicilié à Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 20 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Dapaonkpergou, préfecture de Tône, et borné au Nord-Est, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par la propriété YENHAGUE Mingnanguib K. et au Sud-Est par une rue non dénommée de 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02943-RS déposée le 27-01-2023
M. DASMANE Mahama Adama, profession : Revendeur demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 32 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé-Centre, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord par une rue en projet de 14 mètres, au Sud et à l'Ouest par la propriété TANDAMBA et à l'Est par un passage de 6 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02944-RS déposée le 27-01-2023
M. TCHEDE ISSA Bouaima K., profession : Ingénieur pont et chaussée demeurant à Lomé Hédzranawoé et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 ha 48 a 36 ca, situé à Timbou connu sous le nom de Koundjoaré 2, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord, au Sud et à l'ouest respectivement par des rues en projet de 14, 16 et 14 mètres et à l'Est par la propriété SANNEBOULGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02945-RS déposée le 27-01-2023
Mme LAMBONI Tekinbane, profession : Accoucheuse demeurant à Dapaong et domiciliée à Dapaong, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 48 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Boumonga, préfecture de Tône, et borné au Nord par la propriété KAMBELAKPENOU Kombondjoa, au Sud par une rue en projet de 14 mètres, à l'Est par la propriété KOMBATE Namioque et à l'Ouest par un passage de 3 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02946-RS déposée le 30-01-2023
M. DJAKPENE Ardjoume, profession : Agent de Sécurité demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain en deux parcelles ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 12 a 14 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Tanyitchoungou, préfecture de Cinkassé, et borné Parcelle A : au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune, au Sud-Ouest par la propriété TELADE, à l'Est par la route de Samomoni de 20 mètres. Parcelle B : au Nord par la route de Smomoni de 20 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 mètres et au Sud-Est par la propriété TELADE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02947-RS déposée le 2-02-2023
M. DOGO Goupouguin, profession : Comptable demeurant à Dapaong et domicilié à Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 82 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Boumonga, préfecture de Tône, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété YAO, au Sud et à l'Est respectivement par des passages de 7 et 4 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02948-RS déposée le 2-02-2023
M. MONKOUNA Lardja, profession : Consultant demeurant à Agoè Sogbossito et domicilié à Agoè Sogbossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 18 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Nassablé, préfecture de Tône, et borné au Nord et au Sud respectivement par des rues non dénommées de 14 et 12 mètres, à l'Est par la propriété FUCEC TOGO et à l'Ouest par des lots 767, 768 et 769B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02949-RS déposée le 3-02-2023
M. AGBODAN Tedote Tofan, profession : Gestionnaire demeurant à Dapaong et domicilié à Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Dalwak, préfecture de Tône, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété LARE Djatigbéne et à l'Est par une rue en projet de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02950-RS déposée le 6-02-2023
M. YENDABRE Mamadou, profession : Revendeur demeurant à Dapaong Natebagou et domicilié à Dapaong Natebagou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 88 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Natébagou préfecture de Tône, et borné au Nord par les propriétés BOURAIMA et DJIMONGOU, au Sud et l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune et à l'Est par la propriété ALASSANE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02951-RS déposée le 6-02-2023
M. TCHABANA Kemal, profession : Agent de l'OTR demeurant à Dapaong et domicilié à Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Nanergou, préfecture de Tône, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété NANTIEBE et à l'Est par une rue en projet de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02952-RS déposée le 6-02-2023
M. LAMBONI Yendouname, profession : Etudiant demeurant à Agoè Assiyéy et domicilié à Agoè Assiyéy, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Nassablé, préfecture de Tône, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété NANDANE et à l'Ouest par une rue en projet de 12 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02953-RS déposée le 7-02-2023
M. FOLEGA Fousséni, profession : Enseignant Chercheur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Badoré, préfecture de Tône, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété NAME Pouguinipo, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02954-RS déposée le 7-02-2023
Mme KOMBONGOU Yenduman, profession : Sage-femme d'Etat demeurant à Dapaong et domiciliée à Dapaong, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 25 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Nassablé, préfecture de Tône, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété NAME Pouguinipo et à l'Est par une rue non dénommée de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02955-RS déposée le 6-02-2023
M. FOLEGA Fousséni, profession : Enseignant Chercheur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 93 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Boumonga, préfecture de Tône, et borné au Nord par propriété MALLE, au Sud par une propriété non dénommée et à l'Est par la propriété LARE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02956-RS déposée le 8-02-2023
Mme FOYEME Pouguinipo épouse ROUVINEZ, profession : assistante médicale demeurant à Agoè Démakpoè et domiciliée à Agoè Démakpoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 68 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Natebagou, préfecture de Tône, et borné au Nord par la propriété KANNANDIBE Yendoukoa, au Sud et à l'Est respectivement par des rues existantes de 20 et 14 mètres et à l'Ouest par la propriété Omoro.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02957-RS déposée le 9-02-2023
M. KANGBENI Gbagueboa, profession : Comptable Gestionnaire demeurant à Agoè Démakpoè et domicilié à Agoè Démakpoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 60 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Natebagou, préfecture de Tône, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par des lots 55, 57 et 59 et au Sud par une rue non dénommée de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02959-RS déposée le 13-02-2023
M. ZOETIN Issaka, profession : Revendeur demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 04 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé-Centre, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord par une ruelle de 10 mètres, au Sud et à l'Est par la propriété PIZONGO et à l'Ouest par une rue en projet de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02961-RS déposée le 13-02-2023
M. DOUTI KOMBATE Lamoutidja, profession : Chauffeur demeurant à Dapaong et domicilié à Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 65 a 35 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Napiémbougou, préfecture de Tône, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest respectivement par des rues en projet de 12, 16 et 14 mètres et à l'Est par la route nationale n°1 de 74 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02962-RS déposée le 15-02-2023
M. MIBARO Tchablina, profession : Administrateur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 36 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Karsome, préfecture de Tône, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KONIMPO et au Sud par une rue en projet de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02963-RS déposée le 15-02-2023
M. MIBARO Tchablina, profession : Administrateur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 74 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Moagoudjoal, préfecture de Tône, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété MANGBA et à l'Est par une rue en projet de 12 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02964-RS déposée le 15-02-2023
Mme TITIKPINA Sadhikatou, profession : Agent de l'OTR demeurant à Dapaong et domicilié à Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Nassablé, préfecture de Tône, et borné au Nord-Est et au Nord-Ouest par la propriété AZIATI, au Sud-Est par la route de la Régie de 40 mètres et au Sud-Ouest par une rue existante de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02965-RS déposée le 17-02-2023
M. FELIDJA Liyabide, profession : Chauffeur demeurant à Dapaong et domicilié à Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Koutong-Bong, préfecture de Tône, et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune, au Sud et à l'Est par la propriété KANKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02966-RS déposée le 17-02-2023
M. BIMBILA Omorou, profession : commerçant demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Similissi, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord et à l'Est par des rues en projet de 14 mètres chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété IDRISOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02967-RS déposée le 17-02-2023
M. BIMBILA Omorou, profession : Commerçant demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Komologo, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord et à l'Est par la propriété HOMMA, au Sud par la route de Boade de 30 mètres et à l'Ouest par la propriété MARANE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02968-RS déposée le 17-02-2023
M. BIMBILA Omorou, profession : Commerçant demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 64 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Komologo, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété LADOGO et à l'Est par une rue en projet de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02969-RS déposée le 13-02-2023
M. BIMBILA Omorou, profession : Commerçant demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 56 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Zolalé, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété NAGNANGO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02970-RS déposée le 23-02-2023
M. KOURE Madoukou Touré, profession : Ingénieur Météo demeurant à Mango Douane et domicilié à Mango Douane, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 12 ca, situé à Mango connu sous le nom de Miensou, préfecture de l'Oti, et borné au Nord par la propriété de l'Auberge de Mango, au Sud par la propriété DANTOUGOU Abdou, à l'Est par la propriété SAPARAPA Ibouaïma et à l'Ouest par une rue en projet de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02971-RS déposée le 23-02-2023
M. KOURE Madoukou Touré, profession : Ingénieur météo demeurant à Mango-Douane et domicilié à Mango-Douane, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 84 ca, situé à Mango connu sous le nom de Miensou, préfecture de l'Oti, et borné au Nord par la propriété de l'Auberge de Mango, au Sud par la propriété DANTOUGOU, à l'Est par la propriété SAPARAPA Ibouaïma et à l'Ouest par une rue en projet de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02972-RS déposée le 23-02-2023
Mme KOURE Nadia épouse TCHADJOBO, profession : Gestionnaire demeurant à Agoè Démakpoé et domiciliée à Agoè Démakpoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 67 ca, situé à Mango connu sous le nom de Fomboro-Douane, préfecture de l'Oti, et borné au Nord par la propriété MAMA, au Sud par la propriété NABARA, à l'Est par la propriété IKOUE et à l'Ouest par une rue en projet de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02973-RS déposée le 23-02-2023
Mme KOURE Nadia épouse TCHADJOBO, profession : Gestionnaire demeurant à Agoè Démakpoé et domiciliée à Agoè Démakpoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Mango connu sous le nom de Miensou, préfecture de l'Oti, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUKOURA et à l'Est par une rue en projet de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02974-RS déposée le 23-02-2023
M. SIDJOBE Nambé, profession : Commerçant demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 05 ca, situé à Barkoissi connu sous le nom de Tossara, préfecture de Tône, et borné au Nord-Ouest et au Sud-Est par la propriété GBARK, au Nord-Est par une rue non dénommée de 12 mètres et au Sud-Ouest par la route nationale n°1 de 70 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02975-RS déposée le 23-02-2023
M. BOMBOMA Banebime, profession : Comptable demeurant à Kara et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Worgou, préfecture de Tône, et borné au Nord par la propriété GNIKINAME, au Sud par la propriété ETS Air Nano, à l'Est par la propriété ANTOINE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02976-RS déposée le 26-02-2023
M. LABDIEDO Biyafiti, profession : Infirmier demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 68 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Nassablé, préfecture de Tône, et borné au Nord-Ouest par les propriétés AMADOU et SANDJA, au Sud par la propriété TCHEDÉ, à l'Est par une ruelle de 10 mètres et à l'Ouest par les propriétés LAMBONI, IBRAHIME et PAGUEDAME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02978-RS déposée le 23-02-2023
M. GOUDGO Issaka, profession : Revendeur demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 18 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Pisosgo 2, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord par la propriété ZOUWIDINABA, au Sud, à l'Est et l'Ouest par des rues en projet de 14 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02979-RS déposée le 23-02-2023
M. PONE Daouda, profession : Revendeur demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 85 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Komologo, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOARA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02980-RS déposée le 27-02-2023
M. YEMIALIME Lankom, profession : Agent de Crédit demeurant à Dapaong et domicilié à Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 04 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Worgou, préfecture de Tône, et borné au Nord, au Sud-Ouest et à l'Est par la propriété LAGUTIEYI, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 12 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02981-RS déposée le 27-02-2023
M. LAMBONI Kanfitibe, profession : Goémètre-Topographe demeurant à Dapaong et domicilié à Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 57 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Nassablé, préfecture de Tône, et borné au Nord et à l'Est par la propriété KANFITINE, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02982-RS déposée le 27-02-2023
M. SIDJOBE Nambé, profession : Revendeur demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Kodago, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord par la route de Kodago de 20 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété YOGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02983-RS déposée le 27-02-2023
M. YOGO Lamoussa, profession : Enseignant demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 45 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Pegwende, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KERIM Billa et à l'Est par une rue en projet de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02984-RS déposée le 28-02-2023
M. AMADOU Issa, profession : Revendeur demeurant à Dapaong et domicilié à Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 91 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Boumonga Bas, préfecture de Tône, et borné au Nord, au Sud par des rues non existantes de 14 mètres chacune, à l'Est par la propriété MINGNANGUIBE et à l'Ouest par les propriétés AMADOU Issa et BANKOTI Gountante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière
Essoham K.LABARI